

**DECISION DU MAIRE N°D-2025-07-01
Portant acquisition d'un bien par voie de préemption**

Le Maire de GUILLIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération n°20250105 du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2025, instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme de GUILLIERS,

Vu la délibération n° 20250104 du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2025, donnant délégation au Maire d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUILLIERS approuvé le 13 janvier 2025,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 19 mai 2025, relative aux propriétés cadastrées, section AC n°387, 391 et 483 sur la commune de GUILLIERS, appartenant à Mme DUHAYON Corinne et soumises au droit de préemption urbain ;

Vu l'avis du Domaine en date du 25 juin 2025,

Considérant que la parcelle AC n°387 a été identifiée dans le Plan Local d'Urbanisme en espace réservé pour la création d'un parking à proximité de commerces locaux,

DECIDE :

Article 1 : D'acquérir par voie de préemption les biens situés à Guilliers, cadastrés section AC, numéros 387, 391 et 483, d'une contenance totale de 00 ha 13a 14 ca.

Article 2 : La vente se fera au prix de 11 000 €.,

Article 3 : Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet du Morbihan
- M. le Directeur des Services Fiscaux du Morbihan
- Au déclarant

Fait à GUILLIERS, le 11/07/2025

**Le Maire,
Joël LEMAZURIER**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top, 'GUILLIERS' at the bottom, and '56' in the center. There is also a small star symbol and some illegible text within the stamp.